

# Fiche d'intégration des professionnels en GMF

## Infirmière clinicienne<sup>1</sup>

### Activités professionnelles en GMF

L'infirmière clinicienne intervient selon une approche centrée sur le patient qui favorise l'autogestion. Ses actions couvrent différents champs d'intervention : la prévention, la promotion, l'évaluation, le suivi et la coordination. L'infirmière clinicienne joue un rôle sur les plans de la qualité et de l'accessibilité des soins. Elle travaille en étroite collaboration avec le médecin de famille et les autres professionnels de la santé pour assurer le suivi conjoint de la clientèle.

En collaboration avec le médecin de famille et les autres professionnels de la santé, et sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable du GMF, l'infirmière clinicienne :

- Évalue la condition physique et mentale des patients, détermine le plan de traitement, assure le suivi et prodigue les soins ;
- Évalue et analyse les facteurs de risque des patients ;
- Applique des ordonnances collectives<sup>2</sup> selon son jugement clinique :
  - Amorce des mesures diagnostiques et thérapeutiques ;
  - Administre ou ajuste la médication.
- Fait de l'enseignement aux patients et offre du soutien à l'autogestion ;
- Constitue une personne-ressource pour l'équipe interprofessionnelle, notamment pour les activités d'érudition clinique au regard de son expertise ;
- Procède aux suivis systématiques et aux suivis conjoints lorsqu'ils sont requis ;
- Dirige les patients vers les services pertinents et assure la liaison entre ces services et les patients : soutien à domicile, inscription des clientèles vulnérables à la garde infirmière 24/7 d'Info-Santé, services de première ligne en santé mentale, autres organisations communautaires du territoire, etc.

Le travail en équipe interprofessionnelle contribue à la qualité des soins et services tout en étant source de satisfaction pour les médecins de famille, les professionnels de la santé et les patients.

Ce document a pour objectif de guider les médecins de famille dans le choix des professionnels de la santé dont les activités et les compétences sont les plus pertinentes pour améliorer le suivi de certaines clientèles dans les GMF. À cet égard, l'intégration d'un professionnel de la santé en GMF permettra une offre de services élargie tout en étant complémentaire de celle des centres intégrés de santé et de services sociaux et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux.

Cette fiche présente différents modèles de collaboration entre le médecin de famille et l'infirmière clinicienne en GMF.

### Exemples de conditions pour lesquelles le patient peut bénéficier d'une collaboration entre le médecin de famille et l'infirmière clinicienne en GMF

- Prise en charge systématisée de la clientèle atteinte d'hypertension artérielle, de diabète ou d'autres maladies chroniques (vérification de la réponse au traitement, évaluation de la capacité d'autosoins, ajustement de la posologie, etc.).
- Suivi de grossesse (évaluation de la femme enceinte et du fœtus, counseling par rapport au dépistage prénatal, enseignement, etc.).
- Suivi post-syndrome coronarien aigu (ajustement de la médication, détermination des facteurs de risque, préparation du plan de traitement, réévaluation périodique du patient, etc.).
- Suivi clinique d'anticoagulothérapie (évaluation de l'adhésion au traitement, suivi des résultats d'INR, détermination de la fréquence des prélèvements).

1. L'infirmière clinicienne est titulaire d'un diplôme universitaire (baccalauréat ou maîtrise), alors que l'infirmière technicienne possède un diplôme d'études collégiales. Les connaissances relatives aux soins critiques (soins intensifs, urgence), à la première ligne et à la santé mentale dans la communauté sont acquises au baccalauréat.

2. Cinq ordonnances collectives nationales (anticoagulothérapie, diabète, dyslipidémie, hypertension artérielle et inhibiteurs de la pompe à protons) sont disponibles en ligne : [www.inesss.qc.ca/index.php?id=397&L=0](http://www.inesss.qc.ca/index.php?id=397&L=0).

# Des modèles de pratique porteurs en GMF

## Suivi de la clientèle diabétique au GMF Les Grès, Mauricie et Centre-du-Québec

Lors du diagnostic, le patient est dirigé vers l'infirmière clinicienne par le médecin de famille.

À sa première rencontre avec le patient, l'infirmière clinicienne :

- Recueille des données, évalue la capacité d'autosoins et de prise en charge du patient;
- Remet le glucomètre et fait de l'enseignement sur son utilisation;
- Fait l'enseignement et la promotion des pratiques préventives;
- Assure la liaison avec l'infirmière du CIUSSS;
- Explique le suivi téléphonique pour la médication.

Lors du suivi trimestriel conjoint avec le médecin de famille, l'infirmière clinicienne vérifie :

- Les facteurs de risques cardiovasculaires (bilan lipidique, pression artérielle);
- Le bilan lipidique et les signes vitaux;
- Les habitudes de vie (alimentation, observance médicamenteuse, etc.);
- Les connaissances du patient sur sa maladie.

Tout au long du suivi, l'infirmière clinicienne :

- Assure la surveillance clinique par suivi téléphonique auprès du patient au regard de l'adhésion au traitement, des glycémies et de la médication;
- Assure l'examen complet des pieds annuellement et vérifie le statut vaccinal;
- Coordonne des rencontres interdisciplinaires pour les cas complexes.

Depuis l'instauration de ce suivi conjoint, le GMF Les Grès a observé une augmentation de la satisfaction de la clientèle, une amélioration des taux d'hémoglobine glyquée des patients en suivi conjoint et un meilleur ajustement des glycémies.

## Suivi de grossesse au GMF Vallée-de-l'Or, Abitibi-Témiscamingue

À la rencontre du premier trimestre, l'infirmière clinicienne :

- Évalue la condition de santé de la femme enceinte et du fœtus;
- Amorce des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance collective (prélèvements sanguins, échographie, suppléments vitaminiques et antinauséux);
- Donne des conseils de prévention;
- Amorce le processus de retrait préventif au besoin;
- Répond aux questions et inquiétudes de la patiente.

Lors de la première rencontre avec le médecin de famille, ce dernier dispose déjà des résultats pertinents lui permettant d'intervenir immédiatement.

À la rencontre du troisième trimestre, avant le suivi avec le médecin de famille, l'infirmière clinicienne :

- Rencontre la patiente et répond à ses questions;
- Recueille les données nécessaires pour l'examen médical.

Cela permet de maximiser le nombre de rendez-vous médicaux et de les rendre plus efficaces. Compte tenu du succès de cette pratique, le GMF Vallée-de-l'Or a commencé une deuxième phase qui consiste à poursuivre le suivi conjoint à tous les stades de la grossesse.

D'autres modèles de pratique sont disponibles à l'adresse [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca), section **Publications**.

## Bibliographie

DURAND, S., F. LAFLAMME et H. D'ANJOU. Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières, [En ligne], 2<sup>e</sup> éd., Westmount, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2013, 127 p. [<https://www.oiiq.org/documents/20147/237836/8419-Schema-champ-activite-inf-2018-final.pdf>].

GOCAN, S., M. A. Laplante et K. Woodend. "Interprofessional Collaboration in Ontario's Family Health Teams: A Review of the Literature", [En ligne], Journal of Research in Interprofessional Practice and Education, vol. 3, n° 3, 2014, p.1-19. [[www.jripe.org/index.php/journal/article/view/131/84](http://www.jripe.org/index.php/journal/article/view/131/84)].